

# La fin de l'été approche, quand faut-il rallumer le chauffage ?

La fin de l'été approche et les températures journalières baissent petit à petit. A cette période de l'année, vous êtes nombreux à vous poser la question : quand faut-il rallumer le chauffage ?

Cet article vous renseignera sur la meilleure période pour remettre en route votre chauffage en douceur.

## Quelle est la période idéale pour rallumer votre chaudière ?

Il n'y a pas vraiment de date précise pour remettre en service votre chaudière. En effet, cela va dépendre de plusieurs critères tels que la région où se trouve votre logement, la météo mais aussi le type de logement dans lequel vous résidez ou son isolation. Lorsque l'air s'humidifie et que les températures descendent en dessous de 18°C, il est temps de réactiver la chaudière.

Nous vous conseillons de tester votre système de chauffage avant les grands froids de manière à vérifier le bon fonctionnement de votre installation et, si besoin, procéder aux réparations nécessaires.

Pour ce faire, nous vous conseillons d'appliquer quelques vérifications.

## Les points à vérifier avant de remettre en route votre chaudière.

Remettre sa chaudière en fonctionnement ne consiste pas seulement à presser l'interrupteur de démarrage. Voici dans l'ordre les étapes à suivre :

- 1. Pensez à purger vos radiateurs

Avant de redémarrer votre chaudière, purgez vos radiateurs. En effet, lorsque la chaudière n'est pas active durant une longue période, de l'air peut s'infiltrer dans vos radiateurs, ce qui a un impact sur leur performance. Si votre contrat d'entretien inclus la purge des radiateurs, vous pourrez demander à ce qu'elle soit effectuée en même temps que votre visite d'entretien. Si en revanche, vous souhaitez réaliser la purge de vos radiateurs vous-même, nous vous invitons à consulter [les informations présentes dans la FAQ](#).

- 2. Vérifiez la pression d'eau indiquée sur le manomètre de votre chaudière.

Le temps passant, il est possible que vous constatiez une diminution du niveau d'eau présent dans votre système de chauffage. Cela entraîne une réduction de la pression et un impact sur la puissance de votre installation. Avant de redémarrer votre chaudière, nous vous conseillons de vérifier la pression indiquée sur le tableau de commande de votre appareil. Celle-ci doit se situer entre 1 et 1.5 bar. Si la pression affichée sur le manomètre est insuffisante, ouvrez le robinet de remplissage placé sous la chaudière en surveillant continuellement l'évolution de la pression.

- 3. Contrôlez la pression de votre chaudière.

Votre système de chauffage est doté d'un mode été et d'un mode hiver. En mode été, la chaudière vous permet d'avoir de l'eau chaude. Le mode hiver active la fonction chauffage. Si avant l'arrêt de votre chaudière, vous aviez activé le mode été, il faudra simplement penser à le basculer en mode hiver.

En cas de besoin, nous vous invitons à consulter la notice d'utilisation de votre appareil de chauffage ou notre FAQ en ligne.

Notre service client reste également disponible au **0 820 00 6000** Service 0,12 € / min  
+ prix appel.

N'hésitez pas à poser vos questions à nos techniciens pendant la visite d'entretien annuelle. Forts de leur expertise, ils sauront vous renseigner.

## L'entretien de votre chaudière, une réelle garantie pour un hiver confortable.

Nous vous rappelons que la visite d'entretien est obligatoire au moins une fois par an. C'est l'occasion pour nos techniciens d'effectuer les points de contrôle impératifs, vous préservant d'éventuelles sources de pannes et vous assurant ainsi de passer un hiver confortable. Votre visite d'entretien terminée, une attestation vous est délivrée pour justifier de notre passage. Ce document est systématiquement demandé par les assurances en cas de sinistre.

## Été comme hiver, le service technique constructeur vous accompagne !

### Vous vous posez d'autres questions ?

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre [FAQ](#).

### Vous souhaitez souscrire un contrat d'entretien ?

Rendez-vous sur le formulaire de contact présent sur [notre site internet](#).